

## Thauvenay signe la charte Natura 2000 du site « Coteaux calcaires du Sancerrois »

La commune de Thauvenay a signé le 9 mai 2022 la Charte Natura 2000 du site « Coteaux calcaires du Sancerrois » pour la préservation de pelouses calcicoles dont elle est propriétaire.

Cette adhésion de la commune montre son souhait de préserver son patrimoine naturel.

### Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Il s'agit d'un réseau européen de sites naturels désignés pour la richesse de leurs milieux, la rareté des espèces animales et végétales avec un grand objectif : assurer leur préservation tout en prenant en compte et en valorisant les activités humaines qui ont contribué à leur maintien.

### Le site Coteaux calcaires du Sancerrois

Il s'étend sur 195 ha répartis sur 12 communes : Aubinges, Azy, Bué, Crézancy-en-sancerre, Humbligny, Montigny, Morogues, Saint-Céols, Sancerre, Sury-en-Vaux, Thauvenay et Veaugues.

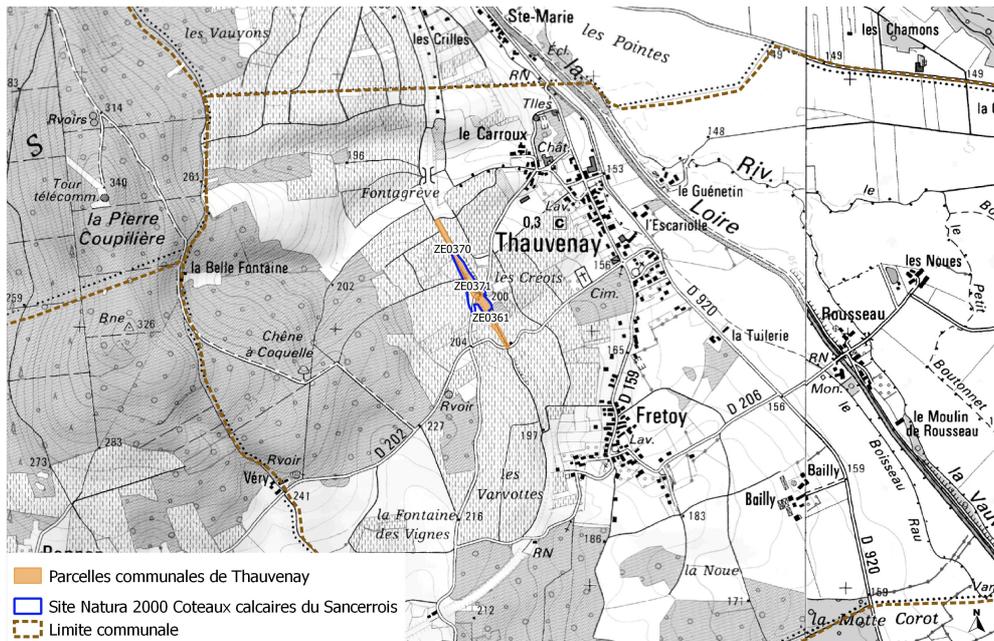
### Qu'est-ce que la Charte ?

La Charte est un engagement volontaire d'un propriétaire de terrain en Natura 2000, pour la préservation des milieux et des espèces présents.

### Et sur Thauvenay ?

Les parcelles appartenant à la commune de Thauvenay, situées dans le site Natura 2000, accueillent des milieux rares et classés « vulnérables » en région Centre-Val de Loire, appelés « pelouses calcicoles ».

Sur ces parcelles, la commune s'est notamment engagée à ne pas planter d'arbres, à réaliser d'éventuels entretiens de la végétation entre le 16 juillet et le 14 mars afin de ne pas perturber la faune et la flore, et à maintenir en place les arbres à cavités, s'ils existent et ne présentent pas de risques pour la sécurité publique, pour préserver les chauves-souris et les oiseaux.



### Localisation des parcelles engagées

On les appelle des pelouses, mais rien à voir avec le gazon de nos jardins, semé, entretenu, dont le sol est souvent enrichi et les semences sélectionnées !

Ces milieux ont un tapis végétal ras, qui résiste à des conditions extrêmes de sécheresse, avec des épaisseurs de sol très faibles.

Ils accueillent souvent de nombreuses Orchidées. A Thauvenay, il est possible d'observer l'Orchis homme-pendu, l'Orchis pyramidal, l'Ophrys bourdon, espèces protégées en région Centre-Val de Loire, ou encore l'Orchis bouc, sur le site Natura 2000



De gauche à droite : *Orchis pyramidal*, *Ophrys bourdon*, *Orchis bouc* et *Orchis homme-pendu*



## Pour en savoir plus :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r726.html>

<http://www.cen-centrevalde Loire.org/le-reseau-natura-2000>

<http://pays-fort-sancerrois.n2000.fr/accueil>

## Contact :

**Emmanuelle SPEH, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, animatrice Natura 2000  
du site FR2400517 Coteaux calcaires du Sancerrois**

**Adresse : 8 rue Blanche Baron 18100 VIERZON**

**Portable : 06.13.89.48.03**

**Mail : [emmanuelle.speh@cen-centrevalde Loire.org](mailto:emmanuelle.speh@cen-centrevalde Loire.org)**



Cette opération est cofinancée  
par l'Union européenne.  
L'Europe investit  
dans les zones rurales.

